



Cayenne, le 2 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 MAI 2017

Pendant toute la durée de la période de blocage de la Guyane, le Centre Hospitalier André Rosemon a tout fait pour prendre en charge les patients et assurer ses missions dans un contexte éminemment compliqué grâce à l'implication sans faille de la plus grande partie de ses agents et à leur sens professionnel.

Depuis la levée du mouvement sociétal, la section locale de l'UTG-Santé continue le mouvement de grève, ce qui est constitutionnellement son droit le plus strict. Pour autant, la manifestation de ce mouvement s'est traduite deux fois par un blocage total de l'entrée de l'hôpital, ce qui provoque des difficultés qu'il n'a pas connues dans la période précédente.

En effet, durant ces deux journées les conséquences ont été les suivantes :

- Les patients sont contraints à se garer parfois loin du CHAR et doivent accéder à pied malgré leur état de santé ou l'état d'avancement de grossesse des futures mamans,
- L'impossibilité pour les entreprises d'accéder à l'hôpital : les entreprises chargées de la maintenance quotidienne sont interdites d'entrer (électricité, climatisation, sécurité des systèmes....). Les chantiers en cours sont bloqués avec un coût d'immobilisation qui sera à la charge de l'hôpital,
- La livraison du linge propre pour les lits des malades et pour le bloc opératoire a été refusée après un pont de 3 jours.
- Des livraisons de médicaments ont été empêchées et l'intervention d'une société de maintenance concernant une enceinte réfrigérée contenant des médicaments anticancéreux n'a pu avoir lieu pouvant priver des patients de leurs soins.
- Les services n'ont pu être approvisionnés, le camion de l'hôpital ayant été refoulé

Ces agissements n'entrent pas dans le cadre du droit constitutionnel de grève que l'établissement entend respecter avec les partenaires sociaux.

La Direction du Centre Hospitalier A.Rosemon